

63 Faubourg de Rennes  
35130 LA GUERCHE DE BRETAGNE

☎ : 02.99.96.18.30

Courriel : [accueil@ch-laguerche.fr](mailto:accueil@ch-laguerche.fr).

N/Réf. : CB/BB 2021.24

## A l'attention des familles des résidents d'EHPAD

Objet : évolution du dispositif des visites  
et sorties des résidents.

Madame, Monsieur,

Les établissements accueillant des personnes âgées ont été destinataires le 15 mars dernier d'une nouvelle recommandation ministérielle portant sur la question des visites et des sorties des résidents. Celle-ci invite à un nouvel assouplissement des règles en place tout en fixant des consignes précises pour les résidents non vaccinés contre la Covid-19 et donc plus vulnérables.

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) s'est réuni ce mardi 23 mars afin d'envisager l'évolution des règles actuellement en vigueur.

Sur la base de cette nouvelle recommandation et, suite aux échanges intervenus en CVS, il découle l'application des mesures suivantes en EHPAD :

- **Concernant les sorties des résidents en famille** (et donc en dehors du site de l'établissement) : seuls les résidents non vaccinés devront faire l'objet d'un isolement pendant 7 jours à leur retour et feront l'objet de 2 tests RT-PCR (à J+4 et J+7) avant de pouvoir lever l'isolement.  
**Les autres résidents (vaccinés depuis au moins 14 jours ou ayant eu la Covid dans les 6 derniers mois) réintègrent l'établissement sans mesure de retour particulière.**
- Les sorties en dehors de l'établissement ne sont pas limitées au niveau de la durée, ni au niveau de l'horaire (sauf à respecter l'heure du couvre-feu décidé par les autorités pour le retour à l'EHPAD).
- **Les visites des résidents** ont lieu en chambres sauf le secteur des Tamaris qui ne dispose pas actuellement d'un taux de couverture vaccinale suffisant. Les visites en chambres dans ce secteur pourront s'envisager à partir du 20 avril, lorsque la majorité des résidents seront alors vaccinés. Dans cette attente, les visites sont maintenues en salon pour ce service.
- Les visites restent limitées à **2 personnes en simultané**.
- Le dispositif de **prise de rdv avant visite** est maintenu, ceci pour éviter un flux trop important de visiteurs dans les services aux mêmes horaires. Les demandes sont à effectuer par mail à [covidvisites@ch-laguerche.fr](mailto:covidvisites@ch-laguerche.fr) ou, pour les personnes ne disposant pas d'accès mail, par contact téléphonique au numéro suivant 06.17.48.20.16. La jauge des visites en simultané a été revue à la hausse (sauf secteur des Tamaris, les visites étant maintenues en salon). Les visites ont lieu du mardi au samedi inclus pour le moment.

.../...

- Nous vous rappelons l'importance du **port du masque** pendant toute la durée de la visite. Nous avons en effet pu constater, depuis le retour des visites en chambres, un certain nombre de situations où le visiteur ne conservait pas son masque, une fois la porte de la chambre fermée. Je me permets d'insister sur le respect impératif de cette règle et des autres mesures barrière, d'autant plus que le virus circule activement sur notre territoire (les unités covid des hôpitaux du territoire sont pleines). La vaccination ne protège les résidents que des formes graves de la maladie et, par ailleurs, tous les résidents ne sont pas vaccinés. Il est indispensable que les visiteurs restent extrêmement rigoureux sur le respect des règles pendant leurs visites.
- Concernant les **visites des mineurs en EHPAD** : elles sont possibles tout en respectant le nombre de visiteurs maximum précédemment indiqué (2 visiteurs, soit 1 adulte et 1 enfant, voire 1 couple et 1 enfant). Sous réserve des conditions météo, il est préférable que les visites avec les enfants se déroulent en extérieur notamment pour les plus jeunes, car nous comprenons bien la difficulté à leur faire respecter les gestes barrière et notamment le port du masque. Si la visite ne peut s'effectuer en extérieur, elle se déroule alors selon le même format que celui des autres visiteurs :
  - Résident vacciné (ou ayant eu la covid dans les 6 derniers mois) = visite en chambre possible.
  - Résident non vacciné = visite en salon.
- Enfin, les visiteurs sont invités à se faire dépister avant leur visite et de façon régulière notamment pour les visiteurs réguliers.

L'ensemble de ces mesures est susceptible d'être corrigé à tout moment notamment dans l'hypothèse de la dégradation des indicateurs sanitaires du territoire ou de survenue de cas covid en interne. Dans l'hypothèse d'un premier cas de covid positif, nous serions contraints de refermer les portes du service concerné.

Restant à votre écoute, nous vous prions d'agréer nos salutations distinguées.

Pour le Directeur,

La Directrice référente du pôle gériatrique,

*La Directrice Adjointe,*

C. BANNETEL

